



Cœur du Massif

MAIRIE de
38380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
service secrétariat général

RELEVÉ DES DÉCISIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 04 76 88 60 18 - Fax : 04 76 88 75 10

accueil@saintpierredechartreuse.fr

L'an **DEUX MIL QUATORZE**, le **ONZE MARS** le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation : le 06 mars 2014

PRESENTS : J. ANCEY, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F. DESCURE, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, M. VIRARD.

EXCUSES : S. BRUN, F.DIEDERICHS, J-C. RECEVEUR.

POUVOIRS : J-C. RECEVEUR à J-P ROUSSET

S. BRUN à J-C. CARTANNAZ

F.DIEDERICHS à B. KOCH.

Secrétaire de séance : Jean-Claude CARTANNAZ.

Le Maire demande le huis-clos pour le point n° 9. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1- Le compte rendu du CM du 03 février 2014 est approuvé.

2- Les comptes rendus des commissions urbanisme du 27 janvier et 24 février 2014 sont présentés.

3- Finances :

BUDGET ANNEXE FORET :

- le compte administratif 2013 est approuvé par 11 POUR, 1 CONTRE (JCR), 1 abstention (BC)
- Le compte de gestion 2013 est approuvé par 12 POUR et 1 CONTRE (JCR)

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

- le compte administratif 2013 est approuvé par 8 voix POUR, 2 CONTRE (JPR, JCR) 2 abstentions (MR, FDes)
- Le compte de gestion 2013 est approuvé par 12 voix POUR, 1 CONTRE (JCR)

BUDGET PRINCIPAL :

- le compte administratif 2013 est approuvé par 9 voix POUR, 1 CONTRE (JCR) 3 abstentions (FDes, MR, BC)
- Le compte de gestion 2013 est approuvé par 12 voix POUR, 1 CONTRE (JCR)

4- Les modifications à la convention avec la SARL La Scia sont approuvées par 7 voix POUR, 3 CONTRE (MR,BC,JCC) 3 abstentions (MV,JA,SBaf)

5-Un acompte sur subvention est accordé à l'unanimité à l'association l'Ephémère

6- Les Travaux forestiers 2014 et les demandes de subvention à la Région Rhône Alpes sont approuvés à l'unanimité.

7- Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'ASA pour l'utilisation de la route forestière du Coleau pour les activités Ski de Fond et VTT par 12 voix POUR et 1 abstention (MV)

8- La mise à jour des conventions avec le foyer de ski de fond pour la gestion des pistes de ski de fond et l'utilisation des engins de damage est approuvée à l'unanimité

9- Personnel communal

- Le point sur la création d'un poste de technicien au service technique est retiré
- Une prime est accordée à l'unanimité à un agent contractuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.